

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP 3718
98846 Nouméa Cedex

Nouméa, le 24 JAN. 2014

Le Directeur

à

Maire de la commune de Bourail
BP 922
98870 Bourail

Objet : demandes formulées suite à la visite d'inspection de l'ouvrage d'assainissement collectif de type lagunage naturel, en date du 25 juin 2013

Pièce jointe : compte rendu de la visite d'inspection du 25 juin 2013

Monsieur le maire,

Lors de la dernière visite d'inspection citée en objet, nous vous demandons de transmettre dans un délai de trois mois, l'ensemble des résultats des contrôles, vérifications et analyses pour les trois dernières années, tels que prévus à l'article 7 des prescriptions techniques annexées à votre arrêté d'autorisation n° 2227-2004/PS du 31 décembre 2004 et rappelé dans le tableau ci-dessous :

Type de contrôles, de vérifications et d'analyses	Périodicité
Débit d'eau en entrée et sortie de l'ouvrage de traitement	trimestrielle
Analyses d'eau en sortie de l'ouvrage de traitement (ensemble des paramètres visés à l'article 2.4 ci-dessus)	trimestrielle
Analyse de la qualité de l'eau de la nappe phréatique à l'aval de l'installation	trimestrielle
Performance de l'ouvrage de traitement / Bilan entrée-sortie sur 24 heures	annuelle
Vérification des dispositifs de mesure des débits d'entrées dans les différents ouvrages et de sortie des installations	annuelle
Bilan des déchets	annuelle
Vérification du matériel de lutte contre les incendies	annuelle
Vérification de l'installation électrique	tous les 3 ans

Sauf erreur de ma part, à ce jour, aucun résultat n'a été transmis à l'inspection. Nous vous demandons de nous transmettre l'ensemble de ces résultats de contrôle, vérifications et analyses dans un délai d'un mois.

Passé ce dernier délai, l'inspection réitéra sa demande par voie de mise en demeure.

Cette affaire est suivie par
classées à la direction de l'environnement
tout renseignement complémentaire.

inspecteur des installations
qui reste à votre disposition pour

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement

Jacques FOURMY

